

On a posé une question qui n'est pas de ma compétence, mais sur laquelle j'aurais une idée à exprimer. Il s'agissait du prix de revient du gaz dans certaines localités canadiennes. D'ordinaire, le gaz est vendu aux services d'utilité publique aux termes d'une entente à longue échéance, et le contrat est signé avant même que le gaz soit prêt à être livré. Lors de la signature du contrat, il me semble que les organismes régulateurs en matière de prix dans chaque province, voudront s'assurer que les termes de ce contrat sont acceptables à chaque organisme en particulier. De même, avant de commencer à rassembler les fonds nécessaires à la construction du pipe-line, nous devons nous assurer que la réserve de gaz est suffisante en Alberta, en vertu du contrat, pour répondre aux besoins des consommateurs à l'autre bout du pays. Nous solliciterons des contrats des principaux consommateurs industriels qui tiendront à s'assurer un approvisionnement de plusieurs années, et j'ai bien l'impression que les contrats ne se feront pas attendre. Lors de la signature de ces contrats, qui aura probablement lieu avant la construction du pipe-line, et peut-être même avant le financement de l'entreprise, il sera possible de déterminer le prix de vente du gaz.

Nous aurons alors une idée assez exacte des besoins de la compagnie en fait de capitaux et de marchés pour liquider ses obligations, amortir sa dette, et pourvoir aux frais d'entretien, de transport, etc. Par conséquent, le contrat sera basé sur le chiffre estimatif de ces dépenses.

Et ensuite, pour répondre à la question d'un de ces messieurs au sujet des taux à exiger des compagnies distributrices de gaz, je me permets d'ajouter que le contrat entre la compagnie de gaz et les organismes distributeurs pourraient très bien s'en tenir à une échelle décroissante afin de laisser du jeu pour les réductions à mesure que s'accroîtra le volume des ventes.

Le PRÉSIDENT: M. Warterfield a mentionné que ce pipe-line est l'un des plus longs qui existent, qu'il dépassera d'environ 400 milles celui qui a été construit aux États-Unis.

Le TÉMOIN: C'est exact, monsieur le président. Je ne veux pas diminuer à vos yeux l'ampleur de l'entreprise, mais le coût en sera moindre qu'aux États-Unis; s'il est vrai qu'on trouve chez vous certains terrains difficiles, par contre vous avez beaucoup de territoire où la construction est relativement facile. Comme je l'ai dit, je ne suis pas un expert. Les ingénieurs seront mieux en mesure de déterminer le coût ultime de ce pipe-line; mais le projet nous semble possible, et surtout justifiable au point de vue économique puisqu'il permettra de distribuer le gaz sur un parcours de 2,200 milles jusqu'à un centre de l'importance de Montréal à des prix avantageusement comparables à ceux des autres combustibles.

*Le président:*

D. Vous avez construit et exploité d'autres pipe-lines?—R. A maintes reprises, nous avons pris la conduite des émissions d'autres compagnies de pipe-lines.

D. Ainsi, vous aurez profité de leur expérience dans la construction et l'exploitation?—R. Oui. Nous avons financé plusieurs projets de ce genre,—je ne pourrais pas vous donner de détails sans me rafraîchir la mémoire,—mais nous avons financé plusieurs de ces projets. Il y a quatre ou cinq grands pipe-lines aux États-Unis et nous avons aidé à financer la plupart de ces entreprises.

Le Comité s'ajourne au lendemain 7 mars 1951, à 11 heures du matin.